

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 mai 2025

SOINS PALLIATIFS ET D’ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT N ° 274

présenté par
M. Hetzel, Mme Sylvie Bonnet, M. Di Filippo, Mme Gruet, M. Juvin, M. Breton, M. Le Fur,
M. Marleix, M. Brigand, Mme Blin, M. Gosselin, Mme de Maistre, Mme Petex, M. Portier et
M. Ray

ARTICLE 14

À la première phrase de l’alinéa 3, substituer au mot :

« préférences »

les mots :

« souhaits exprimés par le patient, notamment par l’intermédiaire de ses directives anticipées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.